

ANNEXE A
(article 17)

MÉTHODOLOGIE DU CALCUL DE L'EAU NON TRAITÉE (EAU BRUTE) – SANIMAX ACI INC.

1. COMPENSATION – RÈGLE GÉNÉRALE

La compensation pour la fourniture de l'eau non traitée (eau brute) est calculée en fonction d'un tarif de base et d'un tarif de consommation basé sur un taux au mètre cube d'eau non traitée consommée par l'utilisateur.

2. TARIF DE BASE – ÉQUIPEMENT DE MESURE

Le tarif de base pour l'eau non traitée (eau brute) est établi en fonction du coût d'achat et d'installation des équipements de mesure et des ouvrages connexes et du coût annuel d'entretien et des frais d'opération de ces équipements payés lors de l'exercice financier 2021.

3. LE TARIF DE CONSOMMATION PROVIENT DU RÉSULTAT DE L'ADDITION DE DEUX TARIFS DE CONSOMMATION SOIT LE TARIF DE CONSOMMATION-IMMOBILISATION ET LE TARIF DE CONSOMMATION-PRODUCTION

a. Tarif de consommation-immobilisation (au mètre cube)

Le tarif de consommation-immobilisation est calculé en divisant le coût total des dépenses relatives au financement des immobilisations réalisées par l'ex-Ville de Charny et par la Ville de Lévis par le volume d'eau brute utilisé annuellement par la Ville de Lévis et Sanimax ACI inc.

1. Coût du financement des immobilisations pour les travaux effectués en 2002-2003 à la station de pompage d'eau brute, usine de traitement de l'eau à Charny. (Référence : règlement RV-2002-00-26, émission # 2020031008, date de financement : 08-10-2003, refinancé en partie le 24 septembre 2008, émission # 020080924

Travaux de 104 000 \$ réparti comme suit :

- Pompe, moteur HP et tuyauterie : 55 000 \$
- Variateur de vitesse, câblage et protection : 37 000 \$
- Travaux de ventilation : 4 000 \$
- Travaux de programmation : 8 000 \$

Coût du financement de 104 000 \$: 8 265 \$

Note : Ces immobilisations sont financées sur une durée de 20 ans, ce coût est fixe jusqu'au 31 décembre 2023.

2. Coût du financement des immobilisations 2010-2011 pour les travaux d'augmentation de la capacité de pompage d'eau brute (référence : émission # 2020100519, # 2020100914, # 2020110525 et # 2020110914)

Travaux de 870 465 \$ répartis comme suit :

- Étude augmentation prise d'eau : 43 165 \$
- Préparation des plans et devis : 130 000 \$
- Étude géotechnique : 20 000 \$
- Travaux réalisés : 677 300 \$

Coût du financement de 870 465 \$: 73 763 \$

Note : Ces immobilisations sont financées sur une durée de 15 ans, ce coût est fixe jusqu'au 31 décembre 2025.

3. Coût du financement des immobilisations 2013-2014 pour les honoraires relatifs à l'augmentation de capacité de l'usine de Charny

Financement réalisé à ce jour : 670 000 \$

Aucun financement réalisé en 2013

Financement réalisé en 2014 : # 2020141209

Financements réalisés en 2017 : # 2020170308, # 2020171130
Financement réalisé en 2019 : # 2020190904

Année	Montant Total 100 %	Montant Sanimax 7%
2014	0,00 \$	0,00 \$
2015	0,00 \$	0,00 \$
2016	21 992,54 \$	1 539,48 \$
2017	22 078,34 \$	1 545,48 \$
2018	25 320,44 \$	1 772,43 \$
2019	49 684,27 \$	3 477,90 \$
2020	53 680.04 \$	3 757.60 \$
2021	53 520.38 \$	3746.43 \$

Note : Ces immobilisations sont financées sur une durée de 15 ans, ce coût n'est pas fixe puisqu'il s'agit d'un financement partiel.

b. Tarif de consommation-production (au mètre cube)

Le tarif de consommation-production est calculé en divisant le coût total des dépenses relatives à la production d'eau brute par le volume total d'eau brute utilisé par la Ville de Lévis et Sanimax ACI inc. Les dépenses entrant dans le calcul des coûts de production sont les suivantes :

1. électricité au prorata de la puissance en opération (24%);
2. salaire et bénéfices marginaux d'un employé à temps plein;
3. frais d'entretien mécanique de la station de pompage et du tunnel. Ces frais sont variables;
4. frais d'entretien des bâtiments, c'est-à-dire de la station de pompage et du tunnel. Ces frais sont variables;
5. frais d'entretien de la prise d'eau. Ces frais sont variables;
6. assurance-feu, explosion et responsabilité de la station de pompage et du tunnel;
7. frais d'administration : 15% des montants établis aux sous-paragraphe 1 à 6.

Tarif de consommation = tarif de consommation-immobilisation + tarif de consommation-production.